

# COMMUNIQUE

LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE NATIONALE RESIDANT EN FRANCE, NES EN ALGERIE ET IMMATRICULES AU NIVEAU DES POSTES CONSULAIRES, SONT INFORMES DU LANCEMENT, A COMPTE DE CE JOUR, 15 JUIN 2012, DE L'OPERATION D'OBTENTION DE L'EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE SPECIAL 12 S.

LA PROCEDURE DE DEMANDE DE CE DOCUMENT EST ACCOMPLIE PAR LES RESSORTISSANTS VIA INTERNET EN SE CONNECTANT SUR LE SITE : **[http : //demande 12 s.interieur.gov.dz](http://demande12s.interieur.gov.dz)**

UNE FOIS LA DEMANDE INTRODUITE ET SAISIE EN LIGNE, LES RESSORTISSANTS CONCERNES POURRONT SUIVRE L'EVOLUTION DU TRAITEMENT DE LEURS DEMANDES ET OBTENIR L'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE SOLLICITE AU NIVEAU DES POSTES CONSULAIRES D'IMMATRICULATION.

